

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mars 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : M. Bernard FRASIAK, Mme Séverine VIAL, M. René BROUSSE

Etaient représentés (procuration) :

- M. Yannick DUPOUE donne pouvoir à M. Antoine LUCAS
- Mme Annick FORESTIER donne pouvoir à M. Daniel PEYNON
- Mme Isabelle GROUIEC donne pouvoir à M. Thierry TISSERAND
- Mme Agnès TARTRY-LAVEST donne pouvoir à Mme Sylvie EXBRAYAT
- Mme Catherine MORAND donne pouvoir à Mme Sylvie ROCHE
- Mme Michelle CIERGE donne pouvoir à Mme Déolinda DE FREITAS
- M. Gilles MARQUET donne pouvoir à Mme Elyane GRANET

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 25 / Représentés : 7      Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**OBJET : ZI LES HAUTES - convention avec Territoires d'Energies (TE63), travaux d'extension alimentation HTA / BT**

**ZI LES HAUTES / CONVENTION AVEC TERRITOIRES D'ENERGIES  
(TE63), TRAVAUX D'EXTENSION ALIMENTATION HTA / BT**

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente rappelle aux élus que la CCEDA s'est engagée dans un programme de requalification des espaces publics des ZA ; au printemps 2023 débiteront les travaux sur la ZI les Hautes à Lezoux. Afin de prévoir à terme une extension à terme de la ZI et compte-tenu de la réalisation de voirie, il convient d'anticiper la pose de fourreaux HTA/BT à partir du poste de transformation.

Conformément aux décisions prises par son comité le 05/10/2022, en application de la loi SRU, Territoires d'Energies 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier un fond de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit :

Nature des travaux	Montant total (HT)	Montant restant à charge de la CCEDA
Travaux d'alimentation HTA/BT (pose de fourreaux) ZI les Hautes 63190 Lezoux	6600€	3300€ y compris le montant de l'éco-taxe

Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par Territoires d'Energies 63 par le biais du fond de compensation pour la TVA.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'avant-projet et le chiffrage relatif aux travaux d'extension du réseau HTA/BT (pose de fourreaux) de la ZI les Hautes à Lezoux dans les conditions exposées ci-dessus ;
- De confier la réalisation de ces travaux à Territoires d'Energies 63 ;
- De fixer la participation de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier au financement des dépenses à 3300€ HT=TTC pour l'extension du réseau HTA/BT de la ZI les Hautes à Lezoux et d'autoriser Madame la Présidente à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du receveur de Territoires d'Energies ;
- De prévoir ce montant au BP 2023 de la CCEDA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 avril 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente